



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le jeudi 21 avril 2016 à 20 heures sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.

Tous les membres étaient présents sauf M. Jean-Paul PEPIN (procuration à Mme Blandine VIDOR), Mme Dominique GUYONNET, Mme Dominique MOSNIER (procuration à M. Luc AUGAGNEUR), M. Cyril CHALAMET (procuration à Mme CAMUS).

Mme Cathy COLEON LAYNAUD était secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et dans un objectif de protection des biens et des personnes, la Commune bénéficie du concours des référents sécurité de la Gendarmerie. Suite à plusieurs rencontres, un cahier des charges a été établi pour l'installation d'un système de vidéo protection sur la Commune. Le projet comprend une tranche ferme pour le site de la Mairie et de ses abords ainsi que des tranches conditionnelles pour différents sites. Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions, approuve le projet de mise en place d'un système de vidéo protection sur la Commune.

GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE ET D'ANALYSE LÉGIONNELLE DES BATIMENTS

Suite à l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, Vienn Agglo a proposé à la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de contrôle légionnelle afin d'effectuer les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes et autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes proposée par Vienn Agglo.

CAFE RESTAURANT – RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL

Vu les loyers impayés de la société VALL et considérant que la Commune ne peut laisser accroître cette dette, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de résiliation prévue dans la clause résolutoire du bail commercial.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION ET SUPPRESSION DE GRADE

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer au 1^{er} Mai 2016 deux grades d'Adjoint Technique 1^{ère} classe et la suppression de deux grades d'Adjoint Technique 2^{ème} classe.

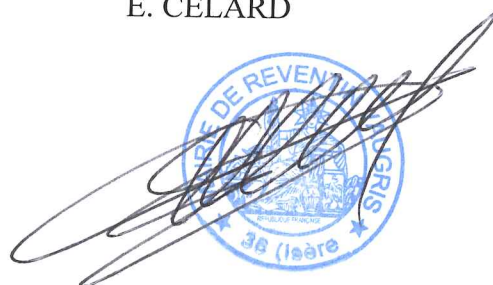
CHARTE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL 2015 - 2019

Compte-tenu de l'évolution du contexte concurrentiel et de l'antériorité des orientations du schéma de développement commercial réalisé en 2008, Vienn Agglo a souhaité actualiser ce document pour disposer d'une approche prospective territoriale en matière de développement commercial à horizon 2019 en réalisant une charte présentant la localisation des pôles commerciaux par Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la charte de développement commercial 2015 – 2019 présentée.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE CINE ETE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention à passer entre la Ville de Vienne, la Communauté d'Agglomération du pays Viennois et la Commune pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air dans le cadre de l'opération Ciné Eté.

Mme le Maire,
E. CELARD

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE VIENNE' at the top, 'Maire' in the center, and '38 (Isère)' at the bottom. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.